

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5g – Liste des bâtiments en zone Agricole dont le changement de Destination est autorisé

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration			26/10/07
Modification			19/12/09
Révision Simplif.			17/08/09
Révision n°1	31/08/15	11/10/18	15/10/19

Le Maire,  
Marc CANTON

## Liste des bâtiments en zone Agricole (A) dont le changement de destination est autorisé

Article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les bâtiments concernés par le PLU d'Asson sont identifiés sur le plan de zonage par une étoile entourée par un cercle.

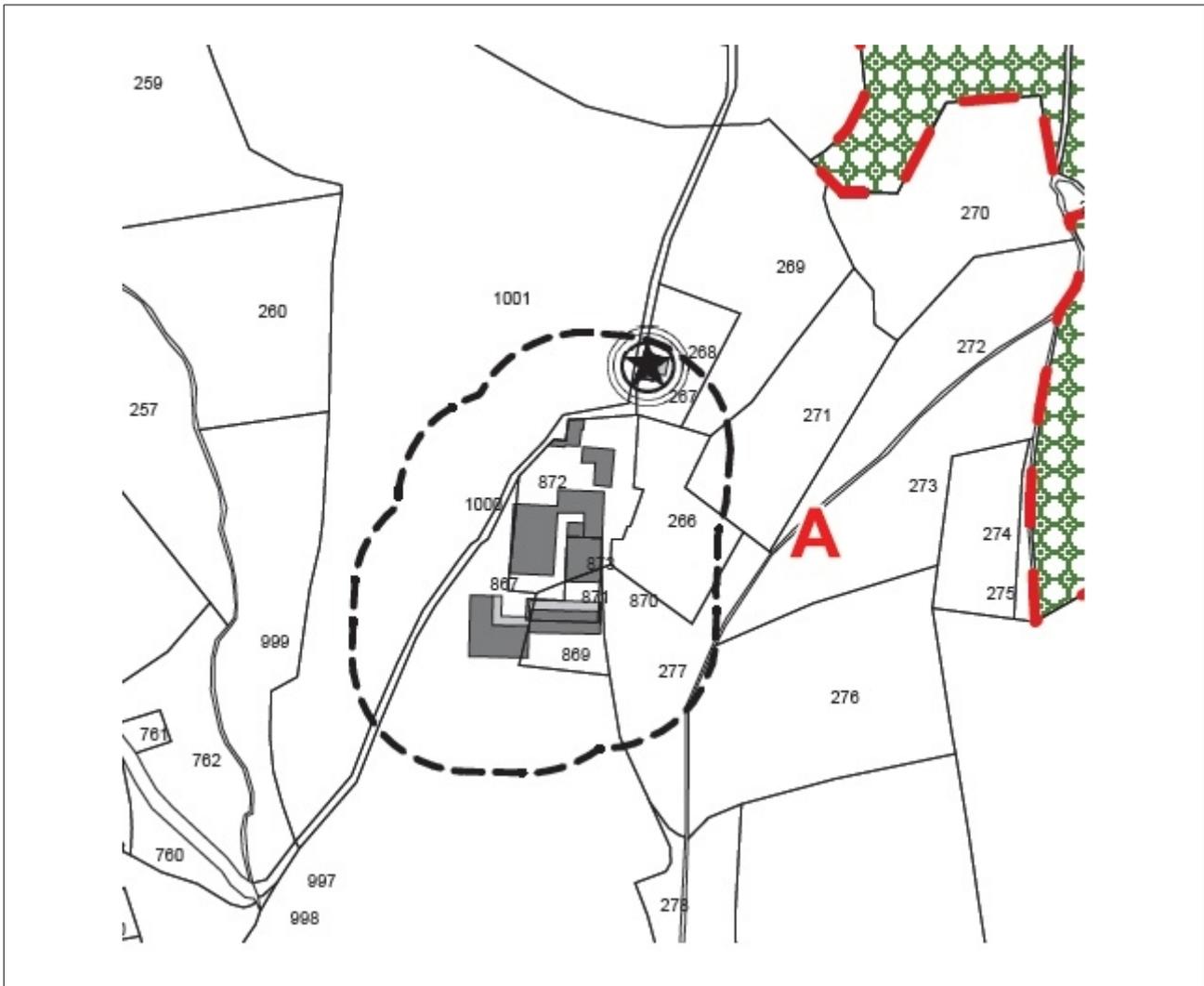




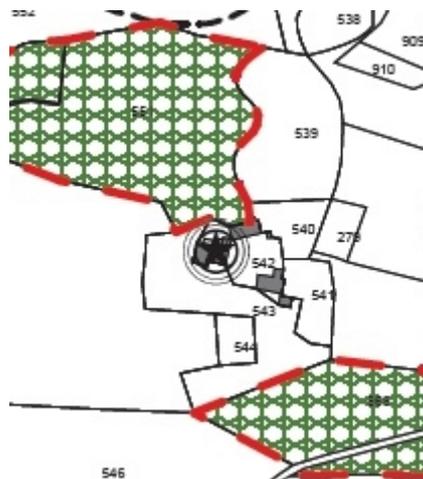
Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	D
Numéro de parcelle	324
Adresse	Route du Calvaire
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	G
Numéro de parcelle	623
Adresse	5 Chemin d'Arriouthouet
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	G
Numéro de parcelle	267
Adresse	Chemin d'Arriusoulens
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	OUI, en limite d'un périmètre RSD
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	H
Numéro de parcelle	542
Adresse	Chemin d'Arriusoulens
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	C
Numéro de parcelle	30
Adresse	Chemin de la Drague
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	OUI
Prescriptions relatives aux travaux	Projet de logements pour associé du GAEC ou diversification (gîtes rural). Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	G
Numéro de parcelle	691
Adresse	Route du Soulor
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture



Nature du bâtiment	Ancienne grange
Section cadastrale	A
Numéro de parcelle	1004
Adresse	Chemin de la Mote
Zonage PLU	Agricole, A (avis CDPENAF)
Utilisation agricole	NON
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Conserver les éléments de l'architecture traditionnelle et la couverture